



COLLOQUE DE LOME (les 10 et 11 novembre 2016)

UNIVERSITE DU HAVRE

(Centre de recherche en droits fondamentaux, des échanges internationaux et
de la mer)

UNIVERSITE DE LOME

(Faculté de droit)

THEME : Les accords ACP-UE: bilan, perspectives ou dépassements

APPEL A COMMUNICATION

1. Contexte général

Dans les négociations d'accords de libre-échange entre une zone riche et une zone pauvre, la partie la plus influente profite du déséquilibre des forces pour imposer ses orientations. Il ne devrait pas en aller autrement des Accords de partenariat économique (APE).

En effet, les APE sont des accords asymétriques de libre-échange, axés sur le développement, entre les pays ou régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE), dans lesquels l'UE, en tant qu'entité régionale, fournit aux pays ou régions signataires d'un APE un accès à son marché en franchise de droits et sans contingents, et dans **lesquels** les pays ou régions ACP s'engagent à ouvrir à l'UE une partie considérable de leurs marchés respectifs. Ils font l'objet depuis quelques années de vifs débats dans les milieux universitaires et politiques.

Le centre de recherche en droits fondamentaux, des échanges internationaux et de la mer (LexFEIM) de l'Université du Havre, en France, et la Faculté de droit de l'Université de Lomé au Togo, dans le cadre de la matérialisation de leur coopération, se proposent d'organiser un colloque à la rentrée universitaire 2016/2017, les 10 et 11 novembre 2016, afin de réfléchir sur cette question, en

l'appréhendant sous l'angle du bilan, des perspectives ou des dépassements des accords ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) /UE (Union Européenne).

Ce colloque devra analyser l'application des accords ACP/UE et leur impact, plus de dix ans après l'adoption des derniers accords, sur les échanges entre les partenaires du Nord et ceux du Sud. Au cours dudit colloque, les participants devront examiner non seulement l'état d'application mais également de cataloguer les perspectives qu'ils dessinent dans un contexte globalisant, où s'opèrent de profondes mutations des relations internationales, des mutations qui introduisent des données nouvelles dans le champ de la coopération internationale.

L'apparition de nouveaux partenariats entre d'une part, les Etats africains entre eux, et, d'autre part, entre ces derniers et d'autres nouvelles puissances économiques comme la Chine et certains Etats du Moyen-Orient à l'instar du Qatar, confirme la réalité de la diminution des obstacles aux échanges. Le démantèlement des obstacles douaniers à l'importation de produits européens mettra en concurrence directe les produits d'une des régions les plus avancées économiquement, avec ceux de certains pays les plus pauvres du monde. L'ouverture des marchés sans renforcement des industries et des moyens de production agricole est potentiellement risquée pour les Etats ACP. Pratiquement, tous les pays qui se sont développés ont mis en œuvre une politique tarifaire pour aider leurs entreprises à évoluer progressivement vers des industries de transformation et de fabrication.

Quelles opportunités et quelles limites présentent réellement les APE pour le développement socioéconomique et politique des ACP? L'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale par les APE (Accords de partenariat économique) constitue-t-elle un artifice imposé ou une ambition légitime pour l'expansion économique ? Quels sont les grands défis et les opportunités des accords de partenariats économiques dans le cas des ACP ? Y a-t-il des alternatives aux APE ?

La solution à la problématique du colloque, devra démontrer que les Accords de Lomé et de Cotonou, les derniers du genre, constituent un tournant vers la

transformation d'un partenariat classique, et dont le cadre juridique nécessite une actualisation.

Indéniablement les Accords ACP/UE ont connu des succès incontestables, mais le cadre de coopération établi depuis 1963 a atteint ses limites, et subit une transfiguration du fait de la mondialisation. La multiplicité des régimes commerciaux offerts par l'UE aux pays africains est un problème qui doit encore être réglé, en particulier pour ces régions, et qui pourrait affecter **leur** processus d'intégration et limiter leur capacité à mettre en place des filières régionales.

Il est donc judicieux de s'interroger d'une part, sur ces accords de partenariat entre les membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et d'autre part, sur la réalité des liens entre les Etats de la Communauté européenne et ceux des ACP. La tenue de ce colloque offrira l'opportunité d'examiner la postérité du « modèle de Lomé ».

Dans la perspective du colloque, un appel à contribution est lancé à l'endroit des enseignants-chercheurs des universités publiques et privées francophones.

2. Thème du colloque

2.1. Thème principal

• Les accords ACP-UE: bilan, perspectives ou dépassements

2.2. Sous-thèmes :

- L'Accord de Partenariat Economique : rupture avec les Accords de Lomé ?
- Les programmes d'ajustement structurel et les APE,
- Le cadre juridique des dynamiques commerciales internationales en dehors des APE,
- La suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles,
- Les organisations sous-régionales et les APE,
- Les accords commerciaux dans les relations interrégionales,
- Les modes de règlement de litige résultant de l'application de ces accords,
- La mise en œuvre des sanctions,

- La question des conditionnalités dans le cadre de ces accords,
- Les secteurs de coopération privilégiés...

3. Objectifs et enjeux des communications

Ce colloque se propose des éclaircissements aux différentes interrogations intrinsèques aux accords ACP/UE. Les contributions devront permettre entre autres:

- De faire l'historique critique de la coopération ACP/UE et montrer ses principales caractéristiques,
- De mettre en évidence les avantages et les insuffisances des APE pour le développement des ACP,
- D'établir de normes appropriées qui favoriseraient une meilleure intégration des ACP dans l'économie mondiale,
- D'identifier un cadre juridique international propice à une meilleure mise en œuvre des accords ACP/UE,
- De repenser le cadre institutionnel des relations ACP/UE,
- De faire des propositions pour un accord moins asymétrique et au service du développement. En d'autres termes, faire des propositions pour un accord qui privilégie une libéralisation intelligente des échanges commerciaux,
- De promouvoir un espace politique national apaisé, durable et équitable, propice à l'accroissement de la productivité, à la création d'emplois décents et à un meilleur niveau de vie pour tous.

4. Délai :

Les projets de contributions devront parvenir au comité d'organisation au plus tard le 15 mai 2016 avec un résumé d'une page à l'adresse électronique suivante : colloquedelome@gmail.com

5. Volume de la contribution :

15 pages maximum **soit approximativement 5000 mots, notes de bas de page incluses.**

6. Sélection :

La sélection des projets sera entre autres fonction de leur qualité scientifique, de leur aspect novateur, de leur caractère intégrateur. Un comité scientifique composé des enseignants des deux universités étudiera les projets.

7. Publication :

Les contributions retenues et défendues au cours du colloque seront publiées dans les revues scientifiques des universités de l'espace francophone.

8. Inscription au colloque :

Les inscriptions au colloque doivent parvenir par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : colloquedelome@gmail.com